



Protection personne agée

Par **mina03**, le **06/02/2017** à **12:12**

Bonjour

Voilà mon soucis mon beau père âgé de 89 ans est sous l'influence de 2 personnes qui lui ont dérobé sa carte bancaire. Il a déposé plainte mais a voulu la retirer le lendemain suite a des pressions de leur part ce qui n'a pas été possible car la plainte était parti.

Il a de plus payé une voiture à une de ces personnes(4600 euros)

Il faut savoir que son épouse est malade et en maison de retraite

Mon mari et son frère voudraient savoir ce qu'ils peuvent faire pour protéger leurs parents car mon beau père est totalement sous la coupe de ces femmes

Je vous remercie de me conseiller

Par **youris**, le **06/02/2017** à **13:39**

bonjour,

il faut envisager de placer votre beau-père sous une protection de majeurs incapables comme la curatelle ou la tutelle.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

salutations